



GaB²²

Les Agriculteurs bio
des Côtes d'Armor

www.agrobio-bretagne.org



GaB²²



1^{er} RDV de la Bio

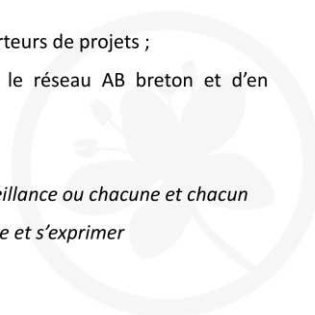


GaB²²

**Le 1^{er} RDV de la
Bio c'est ...**

- Un temps d'échange collectif, ouvert et libre ;
- L'occasion de poser toutes les questions que vous avez dans le cadre de votre projet d'installation, de la filière, du réseau AB ;
- L'occasion de se rencontrer et de venir à la connaissance de notre équipe ;
- L'occasion de rencontrer d'autres Porteurs de projets ;
- L'occasion de mettre le pied dans le réseau AB breton et d'en connaître tous ses acteurs...

*Et tout cela dans un cadre de bienveillance où chacune et chacun
peut prendre la parole et s'exprimer*



Au programme

- Interconnaissance
- Présentation du GAB d'Armor et du réseau AB
- Présentation du parcours à l'installation
- Les bases des démarches AB
- Cadre ouvert

TOUR D'INTERCONNAISSANCE VOS PROJETS

Votre parcours – expériences agricoles

Production(s) ciblée(s)

Localisation

Foncier

Des attentes spécifiques de ce rendez-vous ?

Le GAB 22

- Le Groupement des Agrobiologistes des Côtes d'Armor et la Maison de l'AB
- Association syndicale à vocation de développement
- Appartenance à un réseau : du département au niveau national



GAB 22 : environ 270 adhérents en 2025
De nombreuses productions représentées



FRAB : Structure identique au GAB22 dans les autres départements bretons (29, 56, 35) réunis au sein de la FRAB Bretagne



FNAB : Réseau GAB-FRAB est membre de la FNAB : Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique - 11 administrateurs et 8 salariés

Le GAB 22: principales missions

Structure de développement

- Accompagner les producteurs bio, les projets d'installation et de conversion
- Développer les circuits courts et les circuits longs
- Accompagner les pouvoirs publics et les institutions
- Apporter une expertise

Organisation professionnelle

- Porter la voix des producteurs biologistes
- Animer un réseau de terrain

Mouvement citoyen

- Informar, sensibiliser
- Imaginer ensemble une nouvelle voie

La Maison de la Bio 22



Fédérer les acteurs de la filière bio des Côtes d'Armor

Développer et structurer les filières bio en amont et en aval

Accompagner les collectivités, entreprises et associations dans leurs transitions

Développer l'intégration du bio en restauration hors domicile

Sensibiliser le grand public à une alimentation durable et accompagner le **développement d'une consommation bio et locale**

Défendre une bio accessible partout et pour tous



LES ACCOMPAGNEMENTS: AVANT ET APRÈS INSTALLATION

Accompagnement individuel

Parcours à l'installation 3P ; PAI, RDV projet, stage 21h...

Visite d'information

Accompagnements, conseils techniques : plusieurs « formules » possibles et réservé aux adhérents

Labellisation dossier DJA

Accompagnement collectif

Rendez vous bout de champ

Groupes d'échange

Formations

Bulletins techniques



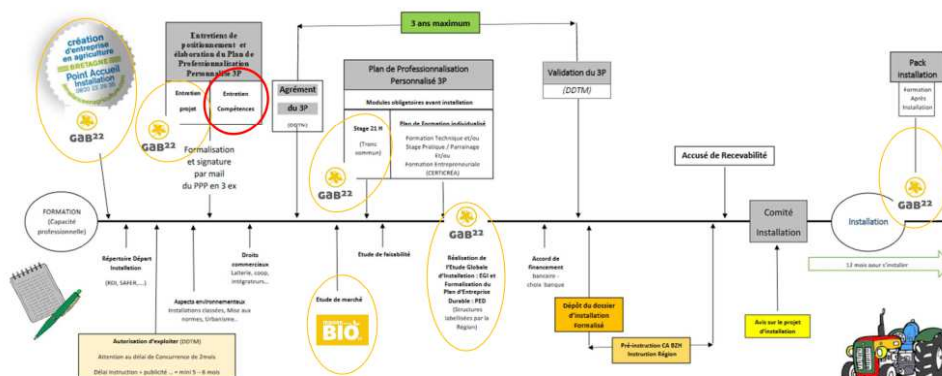
Partenaires



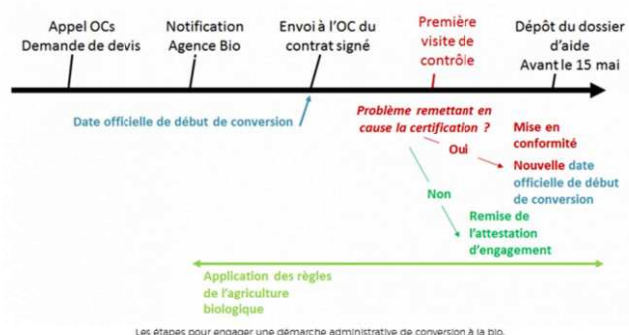
Le Parcours à l'installation



Parcours à l'installation



Les étapes de la conversion AB



CAB et MAB

Catégorie de couvert	CAB 5 ans
Landes, estives et parcours	44€/ha/an
Prairies (PT, PT+5, PP) associées à atelier d'élevage	130€/ha/an
Cultures annuelles * - grandes cultures - semences de céréales; de protéagineux; fourragères * Dérogation possible dans le cas de contrats de 5 ans : les prairies artificielles implantées avec au moins 50 % de légumineuses peuvent être rémunérées au niveau de paiement « cultures annuelles » sous condition : au moins 1 grande culture dans les 5 ans.	350€/ha/an
PPAM1 (aromatiques et industrielles)	350€/ha/an
Cultures légumières de plein champ	450€/ha/an
Maraîchage et arboriculture + Semences potagères et de betteraves industrielles + PPAM 2: autres PPAM	900€/ha/an
Plafonds par ferme (transparence GAEC)	20 000€/an

Les périodes de conversion et les aides

Crédit d'Impôt Bio

- CI plafonné à 4 500€ depuis 1^{er} janv 2023 - 25
- Pas cumulable avec aides (max 5 000€ en tout)
- Transparence GAEC jusqu'à 4 parts
- S'applique même aux personnes non imposables

Conditions :

- Avoir une activité certifiée AB sur l'exercice de l'année N
- avoir mini 40% du CA lié à activité bio
- à demander en N+1 lors de la déclaration de revenus de l'année N via cerfa 2079 Bio SD + déclaration supplémentaire activités non salariés
- demandes rétroactives possibles

Les autres labels du marché

<https://www.guide-labels-alimentaires.com/>



GAB²²

Le métier de producteur-trice bio



Projet agricole est un projet de vie!

Les bases...

Formation BPREA / autre
Parcours à l'installation – 3P
Importance de l'étude de marché
Aides à l'investissement / installation / installation progressive
Métier complexe = expérience, connaissance, formation
Se donner le temps de se tester soi même : stage, emplois saisonnier, paysan créatif, woofing...

Diversité du métier
Charge de travail importante (physique, mentale...)
Concession / acceptation financière économique au démarrage

Une installation ça s'anticipe !!!

Quelques ressources

Fiches réglementaires FNAB : <http://www.fnab.org/se-former-sinformer/nos-publications/705-fiches-reglementation-2014>

Fiches techniques GAB-FRAB : <http://www.agrobio-bretagne.org/ressources-techniques/>

Fiches filières GAB-FRAB : <http://www.agrobio-bretagne.org/espace-agriculteurs-biologiques/les-filieres/les-filieres-longues/>

SITE INTERNET UTILES

Agence Bio : <http://www.agencebio.org>

Réseau GAB-FRAB : <http://www.agrobio-bretagne.org>

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) : <http://www.fnab.org>

Institut Technique de l'AB (ITAB) : <http://www.itab.asso.fr/>



Conseillères projets – 3P

Lucie Drogou - Maraîchage
l.drogou@agrobio-bretagne.org

Clémence Libeau – Maraîchage
c.libeau@agrobio-bretagne.org

Sarah Choupault – Grandes cultures
s.choupault@agrobio-bretagne.org

Rose de Lamberterie - élevage
r.delamberterie@agrobio-bretagne.org

Conseillère DJA

Claire Sallibartan - Arboriculture & petits fruits
c.sallibartan@agrobio-bretagne.org